



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION

Comité Local du Personnel Bruxelles
Le Président

Bruxelles, le **30 OCT. 2009**
CLP Bruxelles/HT/ak - D(2009) 46

NOTE A L'ATTENTION DE M. FRANK BRADY, CHEF D'UNITÉ OIB OS/01

Le CLP prend acte de votre décision concernant la mise en place, dans votre service, d'un carnet de présence à l'entrée du bâtiment DAV 01. Plusieurs collègues nous ont fait part de leur déception vis-à-vis de cette décision.

Le CLP vous invite à vérifier auprès du *Data Protection Officer* (DPO) de la Commission que cette décision ne va pas à l'encontre des règles en matière de protection des données personnelles. En introduisant un carnet de présence, on passe outre du système électronique développé dans Sysper2, qui a été accepté par le DPO dans le cadre de la protection des données.

Le CLP est convaincu que les priorités pour les collègues du DAV 01 sont bien différentes. Lors de l'aménagement du bâtiment, il avait été annoncé que des mesures en matière de politique sociale (cantine, cafétéria, service transport bus, formations locales, etc.) allaient être mises en place vu la localisation isolée de ce bâtiment, qui était un choix malheureux. Non seulement les promesses d'antan n'ont pas été respectées jusqu'à ce jour, mais en plus nous nous retrouvons avec un carnet de présence à l'entrée.

C'est pourquoi, le CLP vous invite à revenir sur votre décision qui ne se justifie pas vu la qualité et le professionnalisme reconnus aux collègues du DAV 01.

Hans TORREKENS

Copies: M. Erik Halskov, OIB
M. Philippe Renaudière, DPO
Personnel OIB OS/01
M. Daniele Dotto, ADMIN/B/5
CLP-Bruxelles